

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2022013	Date d'inspection Le 28 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 3		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 66 Des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 2N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio enfant / éducatrice est respecté lors de l'inspection de suivi de renouvellement. - Le nouveau parc de jeux à équipement fixe est installé selon les normes du CSA. Un certificat est présent à l'appuie. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants célébraient le jour du Canada. Ils sont habillés en couleurs du Canada et ont des peintures sur le visage rouge et blanc. Les enfants ont mangé leur collation et sont allés jouer dehors. Certains jouaient dans le parc, d'autres font du vélo. Une a observé un escargot, une autre une araignée et un une limace. <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.</p>
--

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 juin 2024

Date

original signé par
Naomie Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 juin 2024

Date